

Arrêté n°610/ARS

Portant renouvellement de l'autorisation de l'IME RAYMOND ALLARD (ST ANDRE)
Géré par l'association A.L.E.F.P.A.

Le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-8, L.313-1 et L.313-5, D.312-195 à D.312-205, et son annexe 3-10 ;
 - Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
 - Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médicosociaux ;
 - Vu** l'arrêté n°0675/DRASS/PLE du 28 mars 2001 autorisant l'Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents (A.L.E.F.P.A.) BP 72-59033 LILLE, à ouvrir à l'IME Gernez Rieux II sis à St-André une unité de 10 places pour jeunes présentant un syndrome autistique ;
 - Vu** l'arrêté n°2079/DRASS/PSMS du 9 août 2005 modifiant l'arrêté n°675/DRASS/PLE du 28 mars 2001 autorisant l'ouverture d'une unité de 10 places pour jeunes présentant un syndrome autistique à l'institut Médico-Educatif Gernez Rieux II de Saint André, géré par l'A.L.E.F.P.A. ;
 - Vu** l'arrêté n°3808/DRASS/PSMS du 28 décembre 2005 portant changement de dénomination de l'Institut Médico-Educatif Gernez Rieux II de Saint André, géré par l'A.L.E.F.P.A. désormais dénommé Institut Médico-Educatif Raymond ALLARD ;
 - Vu** l'arrêté n°2585/DRASS/PSMS du 14 août 2007 autorisant le rattachement des 20 places de l'Institut Médico-Professionnel (IMPRO) Raymond Allard de la Saline les Bains à l'Institut Médico-Professionnel (IMPRO) Edmond Albius de Saint Paul, par l'A.L.E.F.P.A. ;
 - Vu** l'arrêté n°153/ARS du 10 septembre 2010 portant modification de l'agrément de l'unité de 10 places pour jeunes présentant un syndrome autistique de l'Institut Médico-éducatif Raymond Allard, de l'A.L.E.F.P.A. ;
 - Vu** l'arrêté n°154/ARS du 10 septembre 2010 portant modification de l'agrément de l'Institut Médico-professionnel Raymond Allard, par l'A.L.E.F.P.A. ;
 - Vu** l'arrêté n°312/ARS/2011 du 26 octobre 2011 portant modification de l'agrément de la section IMP de l'Institut Médico-Educatif Raymond Allard, géré par l'A.L.E.F.P.A. ;
 - Vu** l'arrêté n°313/ARS/2011 du 26 octobre 2011 portant modification de l'agrément de la section IMPRO de l'Institut Médico-Educatif Raymond Allard de Saint André, géré par l'A.L.E.F.P.A. ;
 - Vu** le dossier de présentation des résultats de l'évaluation externe de l'IME RAYMOND ALLARD géré par l'association A.L.E.F.P.A. produit par un organisme extérieur habilité ANESM ;
- Considérant** qu'en application de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, le renouvellement de l'autorisation est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe ;

Considérant le caractère satisfaisant du rapport d'évaluation externe de l'IME RAYMOND ALLARD;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation de l'IME Raymond Allard géré par l'Association A.L.E.F.P.A est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017.

ARTICLE 2 : Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité Juridique (EJ) :	ASSOCIATION A.L.E.F.P.A.	
Numéro d'identification (n° FINESS) :	59 079 973 0	
Adresse complète :	199 R COLBERT BP 72 59003 LILLE CEDEX	
Statut juridique :	61 Ass.L.1901 R.U.P.	
Numéro SIREN (9 caractères)	775 624 075	
Entité établissement (ET) :	IME RAYMOND ALLARD (ST ANDRE) ETS PRINCIPAL	
Numéro d'identification (n° FINESS) :	97 043 010 4	
Adresse complète :	407 R DE LA COMMUNAUTE BP 95 97440 ST ANDRE	
Numéro SIRET (14 caractères)	77 562 407 500 286	
code catégorie établissement :	183 Institut Médico-Educatif	
code mode de fixation des tarifs (MFT) :	57 ARS/ Dot Glob	
capacité autorisée :	105	places
Triplets attaché à cet ET :		
code discipline d'équipement :	903 Educ.Générale.Profession&Soins Spécial.Enfants Handicapés	
code mode de fonctionnement :	13 Semi-Internat	
code clientèle :	120 Déficience Intellectuelle (SAI) avec troubles associés	
capacité autorisée :	77	places
Triplets attaché à cet ET :		
code discipline d'équipement :	903 Educ.Générale.Profession&Soins Spécial.Enfants Handicapés	
code mode de fonctionnement :	17 Internat de Semaine	
code clientèle :	120 Déficience Intellectuelle (SAI) avec troubles associés	
capacité autorisée :	18	places
Triplets attaché à cet ET :		
code discipline d'équipement :	903 Educ.Générale.Profession&Soins Spécial.Enfants Handicapés	
code mode de fonctionnement :	13 Semi-Internat	
code clientèle :	437 Autistes	
capacité autorisée :	10	places
Entité établissement (ET) :	IME RAYMOND ALLARD (ST BENOIT) ETS SECONDAIRE	
Numéro d'identification (n° FINESS) :	97 040 422 4	
Adresse complète :	1 CHEMIN BRAS FUSIL 97470 ST BENOIT	
Numéro SIRET (14 caractères)	77 562 407 500 286	
code catégorie établissement :	183 Institut Médico-Educatif	
code mode de fixation des tarifs (MFT) :	57 ARS/ Dot Glob	
Triplets attaché à cet ET :		
code discipline d'équipement :	903 Educ.Générale.Profession&Soins Spécial.Enfants Handicapés	
code mode de fonctionnement :	13 Semi-Internat	
code clientèle :	120 Déficience Intellectuelle (SAI) avec troubles associés	
capacité autorisée :	19	places

ARTICLE 3 : La présente autorisation est soumise aux dispositions prévues par l'article L. 312-8 du CASF.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance du Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien conformément à l'article L. 313-1 du CASF. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication :

- Soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien,
- Soit d'un recours hiérarchique,
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis, 27 rue Félix Guyon, 97400 Saint Denis.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 02 Janvier 2017

P/ Le Directeur Général

Le Directeur de la Délégation
de l'île de La Réunion

Bertrand PARENT